

Département de
Loire-Atlantique

Arrondissement de
Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept,
Le vingt décembre, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique,
sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN,
LE PAPE, DONNE, DESSAUVAGES, GILLET, LOILLIEUX, DAGUIZE, DEUX, SAILLANT,
POUSSET, ALLANIC, BOUYER, FRAUX, JARDIN, PRUKOP, SIMON, BELLIOU, ROBIN,
TRICHET, BERTHELIER, DUBOIS.

Date de convocation

14 décembre 2017

A l'exception de :

Madame HUCHET.

Monsieur BEAUREPAIRE a donné pouvoir à Monsieur DONNE.

Monsieur GUGLIELMI a donné pouvoir à Madame LE PAPE.

Monsieur CHESNEAU a donné pouvoir à Monsieur DAGUIZE.

Madame LEVESQUE a donné pouvoir à Madame BOUYER.

Monsieur CAZIN a donné pouvoir à Monsieur SAILLANT.

Madame RUSSELL a donné pouvoir à Madame DESSAUVAGES.

Madame CHERON a donné pouvoir à Madame LOILLIEUX.

Madame CHUPIN a donné pouvoir à Madame MARTIN.

Madame CARNAC a donné pouvoir à Monsieur ROBIN.

Monsieur CORNETI a donné pouvoir à Monsieur TRICHET.

Date du
Conseil Municipal

20 DECEMBRE 2017

Nombre de
conseillers

En exercice 33

Présents---- 32

Votants ----- 32

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur ALLANIC est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

14/ FIXATION DU TARIF DES REPAS FOURNIS PAR LA VILLE AU CCAS POUR LE SERVICE DE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE – APPROBATION

RAPPORTEUR : Madame DESSAUVAGES, adjointe au Maire

EXPOSE :

La Commune de Pornichet a mis en service une unité centrale de production en septembre 2008 pour la fabrication des repas des scolaires, des multi-accueils, du centre de loisirs, des agents municipaux et du service de portage de repas à domicile.

Publié le :

Compte-tenu du caractère social du service de portage de repas à domicile pour les personnes âgées, le Centre Communal d'Action Sociale assure l'inscription des bénéficiaires à ce service et la facturation à ceux-ci, selon des tarifs modulés en fonction des ressources. Le tarif payé par l'usager varie entre 3,50 € et 9,40 €, selon 7 tranches de quotient familial. Depuis 2009, le prix du repas incluant le coût des denrées alimentaires et le coût des agents affectés à la production était de 4,68 €.

Reçu à la
Sous-Préfecture de
Saint-Nazaire le :

Certifié exact,
Le Maire,

Jean-Claude
PELLETEUR

Il apparaît qu'il convient de mettre à jour ce tarif, en incluant le coût de livraison aux bénéficiaires du service. Il est proposé au Conseil Municipal de fixer le tarif facturé au CCAS à 6,67 € par repas, à compter du 1^{er} janvier 2018. Cette modification est sans incidence sur le prix payé par les bénéficiaires.

Sur l'année, la cuisine centrale fournit environ 16 000 repas au CCAS pour son service de portage de repas.

DELIBERATION :

- ⇒ Considérant le caractère social de ce service,
- ⇒ Considérant le coût de fabrication des repas fournis au CCAS dans le cadre du service de portage de repas à domicile,
- ⇒ Vu l'avis de la Commission finances en date du 13 décembre 2017,

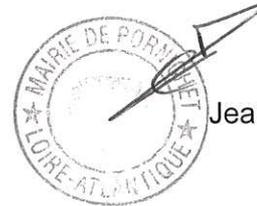
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L2121-20 du Code général des collectivités territoriales,

DECISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Fixe le tarif facturé au CCAS à 6,67 € par repas, à compter du 1^{er} janvier 2018.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



Jean-Claude PELLETEUR

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification.